
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du décret portant création de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion

Nous avons le plaisir d'annoncer que le décret n°2025-95 portant création de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion (ENSA-La Réunion) a été publié au Journal Officiel de la République Française, le 1er février 2025. Ce décret entrera en vigueur le 1er mars 2025, marquant ainsi un tournant pour notre école, une nouvelle étape pour l'enseignement de l'architecture sur le territoire réunionnais.

Avec cette reconnaissance, L'ENSA-La Réunion devient la 21ème École Nationale Supérieure d'Architecture du territoire français, offrant aux étudiants une formation d'excellence au cœur de l'océan Indien. Cette création répond à une ambition forte : développer un enseignement adapté aux enjeux climatiques et sociétaux, dans des contextes tropicaux.

La nouvelle école se détachera ainsi de l'ENSA-Montpellier, dont elle était une antenne depuis 1988, au 1^{er} mars 2025.

Le décret est consultable en ligne sur le site Légifrance.

L'école d'architecture remercie l'État, les collectivités, les institutions, les partenaires ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la concrétisation de ce projet.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Pierre ROSIER, directeur pierre.rosier@lareunion-archi.fr

Fatiha NAILI, chargée de communication

T. 0262 45.71.73

fatiha.naili@lareunion-archi.fr